



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120202

AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
NIORT ET LA SCENE NATIONALE LE MOULIN DU ROC POUR LA MISE
EN OEUVRE DES ACTIONS DE LA MISSION DE PREFIGURATION DU
CNAR POITOU-CHARENTES.

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 18 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

SERVICE CULTUREL

AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA SCENE NATIONALE LE MOULIN DU ROC POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS DE LA MISSION DE PREFIGURATION DU CNAR POITOU-CHARENTES.

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort a signé, en 2009 et 2010, une convention avec l'Etat, la Région Poitou-Charentes et la Scène Nationale Le Moulin du Roc, attribuant à cette structure la mission de préfiguration du Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes (CNAR) et, pour la réalisation de cette mission, une subvention annuelle d'un montant de 70 000 € en 2009 et de 120 000 € en 2010.

En 2011, le Conseil municipal du 14 mars a adopté une convention avec la Scène Nationale Le Moulin du Roc et lui a attribué une subvention de 34 000 €, afin qu'elle mette en œuvre les opérations programmées à la fin de la mission de préfiguration. Or, il s'avère que, sur la totalité des dépenses engagées par la Scène Nationale pour le compte du CNAR au titre de cette dernière subvention, il reste un reliquat d'un montant de 6 894,15 €.

Afin de permettre au CNAR de bénéficier de ce reliquat, il est nécessaire que la Ville de Niort autorise la Scène Nationale Le Moulin du Roc à lui reverser lesdits crédits et ce par le biais d'un avenant à la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant modificatif à la convention entre la Ville de Niort et la Scène Nationale Le Moulin du Roc, autorisant cette dernière à reverser la somme de 6 894,15 € au Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT